



**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers : L'an **DEUX MILLE VINGT TROIS, le JEUDI VINGT TROIS FEVRIER**
Présents : 15 le Conseil Municipal de la Commune d'ÉTAULES (Charente-Maritime), dûment
En exercice : 17 convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle municipale, à 20 heures 30,
Votants : 15 sous la présidence de **Vincent BARRAUD, maire.**

Date de convocation du Conseil Municipal : **16 février 2023**

Présents : 15

Votants : 15

BARRAUD Vincent, WATRIN Béatrice, ETIENNE Jean, TURPIN Sylvie, MOTARD Daniel, BOITIER Jean-Louis, ~~FOUCHER Nicolas~~, BUREAU Nadia, GAURIVEAUD Jean-Jacques, AUTIN Martine, RENAUDIN Didier, BLAIS Céline, JEUNESSE André, GAGNADRE Josselyne, LOUIS Gilles, ~~AUDEBERT Délizia~~, de LACOUR SUSSAC Hugues.

Absents : FOUCHER Nicolas, AUDEBERT Délizia

Absents avant donné pouvoir : /

Secrétaire de séance :

MOTARD Daniel

**DE 022-2023/02-022 RECOMPOSITION URBAINE / DEMANDE DE SUBVENTION
AUPRES DU DEPARTEMENT – PATRIMOINE COMMUNAL -CONSTRUCTION
REHABILITATION DE LOGEMENTS**

Le maire rappelle au conseil municipal que ce dernier a acté dès 2021 le projet de recomposition urbaine de la partie bâtie sise entre la mairie et la rue la Poste. Ce projet consiste en premier lieu en la démolition du bloc de bâtiments anciens, soumis à des infiltrations d'eau conduisant en une dégradation rapide des immeubles pouvant potentiellement acquérir un caractère de dangerosité pour les usagers de la route et des piétons circulant au pied des dits bâtiments se dégradant. Sur l'emprise foncière ainsi dégagée, un permis de construire a été obtenu pour l'édification d'un bâtiment comprenant :

- en rez-de-chaussée une salle polyvalente dédiée à l'usage associatif, aux réunions des institutions, et pouvant accueillir également les sessions de conseil municipal tout en disposant de suffisamment de place pour l'accueil du public.

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE	
Acte fait/ transmis au contrôle de légalité sous le N°	017-211701552-2023
Date de l'accusé de réception préfecture	
Délibération affichée le :	mercredi 8 mars 2023
Document certifié conforme, le Maire, Vincent BARRAUD	

Hôtel de Ville

- en rez-de-chaussée accolé à la salle polyvalent, un logement normalisé pour l'accessibilité handicapée
- à l'étage deux logements.

En effet notre territoire manque cruellement de logements disponibles à la location à l'année, tandis que bon nombre de bâtiments sont vides l'hiver et seulement accessibles à location estivale. Le projet communal est donc de créer 1 T2 de 44,30 m² en rez-de-chaussée avec accessibilité handicapée au cœur du centre bourg, permettant à un usager de pouvoir faire ses courses et pourvoir à l'ensemble des besoins de sa vie quotidienne sur la commune sans avoir nécessairement besoin d'un véhicule pour se déplacer. Les 2 autres logements à l'étage, sont accessibles par un escalier, on compte un grand appartement T4 de 94,50 m² avec balcon et un T3 de 66,37 m².

L'avant-projet détaillé du maître d'œuvre indique un coût global de travaux de 1.090.742,37 € HT dont 620.433,42 € HT pour le coût des travaux afférents à la construction des logements.

Aussi considérant l'intérêt pour le territoire communal de disposer de logements accessibles à la location annuelle, le maire propose au conseil municipal de solliciter une subvention auprès du Département/Patrimoine communal/Logement à hauteur de 40% de la base subventionnable (620.433,42 € HT) soit pour un montant de subvention de 248.173,37 €.

Le plan de financement s'établirait comme suit :

Montant des travaux HT : 1.090.742,37 € - 1.308.890,94 € TTC

Base subventionnable : 620.433,42 € HT

Subvention départementale sollicitée : 248.173,37 €.

Le conseil municipal après en avoir délibéré par 15 voix POUR,

- **VALIDE** le plan de financement du projet de recomposition urbaine et notamment la part dédiée à la construction des logements
- **SOLLICITE** une subvention auprès du Département /Patrimoine communal/ logement à hauteur de 40% de la base subventionnable soit pour un montant de subvention de 248.173,37 €.
- **CHARGE** le maire de mener à bien ce dossier et **AUTORISE** à signer tous documents à intervenir



Le Maire, Vincent BARRAUD.

Le secrétaire, Daniel MOTARD.

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE	
Acte télétransmis au contrôle de légalité sous le N°	017-211701552-2023
Date de l'accusé de réception préfecture	
Délibération affichée le	mercredi 8 mars 2023
Document certifié conforme, le Maire, Vincent BARRAUD	

Hôtel de Ville

27, rue Charles Hervé 17750 ÉTAULES ■ Tél.: 0546364123 ■ Fax: 0546369242

etaules@mairie17.com ■ www.mairie-etaules.fr